

**SECOND PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 11-2017 AYANT POUR OBJET
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 14-2006 AFIN D'AJOUTER À LA ZONE CA-1
L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE (H2)**

ATTENDU QUE le plan d'urbanisme, règlement numéro 10-2006, est en vigueur sur le territoire de la municipalité de La Conception depuis le mois d'août 2006, mois de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de La Conception a adopté le 21 août 2006, le règlement sur les permis et certificats numéro 11-2006, le règlement de lotissement numéro 12-2006, le règlement de construction numéro 13-2006, a adopté le règlement de zonage numéro 14-2006 et a adopté le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 15-2006, le tout en conformité avec la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin de reconnaître l'acceptation de la demande d'ajout de l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) de la zone CA-1 tel décrit à la demande de modification règlementaire 2017-00013;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin de pouvoir ajouter une superficie minimale de 1 500 mètres carrés pour y permettre l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) à la zone CA-1;

ATTENDU QUE le Conseil municipal désire amender le règlement de zonage 14-2006 afin de pouvoir ajouter pour l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) des normes d'édification des bâtiments d'une hauteur maximale de deux (2) étages;

ATTENDU QUE l'ensemble des éléments respecte les objectifs principaux du plan d'urbanisme;

ATTENDU QU' il est à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de La Conception et de ses contribuables d'adopter un projet de règlement visant éventuellement la mise en vigueur des dispositions de ce présent règlement;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

ATTENDU QU' un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 13 novembre 2017;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU' une assemblée de consultation publique a été dûment tenue le 29 novembre 2017, à 18h00;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Michelle Hudon, conseillère, appuyé par Mme Diane Pigeon, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le second projet de règlement 11-2017 modifiant le règlement de zonage 14-2006 afin d'ajouter à la zone CA-1 l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2).

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 11-2017 AYANT POUR OBJET
DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NUMÉRO 14-2006 AFIN D'AJOUTER À LA ZONE CA-1
L'USAGE HABITATION BIFAMILIALE ET TRIFAMILIALE (H2)**

ARTICLE 1

Le présent règlement modifie le règlement de zonage numéro 14-2006 de la Municipalité de La Conception.

ARTICLE 2

Le règlement de zonage numéro 14-2006, tel qu'amendé, est modifié en ajoutant l'usage Habitation Bifamiliale et Trifamiliale (H2) à la zone CA-1 tel que spécifié à la grille des usages et normes jointe en annexe à la fin du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maurice Plouffe
Maire

Hugues Jacob
Directeur général
Secrétaire-trésorier